

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**  
**Avenue Charles Thielemans 93**  
**1150 BRUXELLES**

Service secrétariat

**Réponse à une question écrite d'un conseiller communal**

**QUESTION ECRITE**

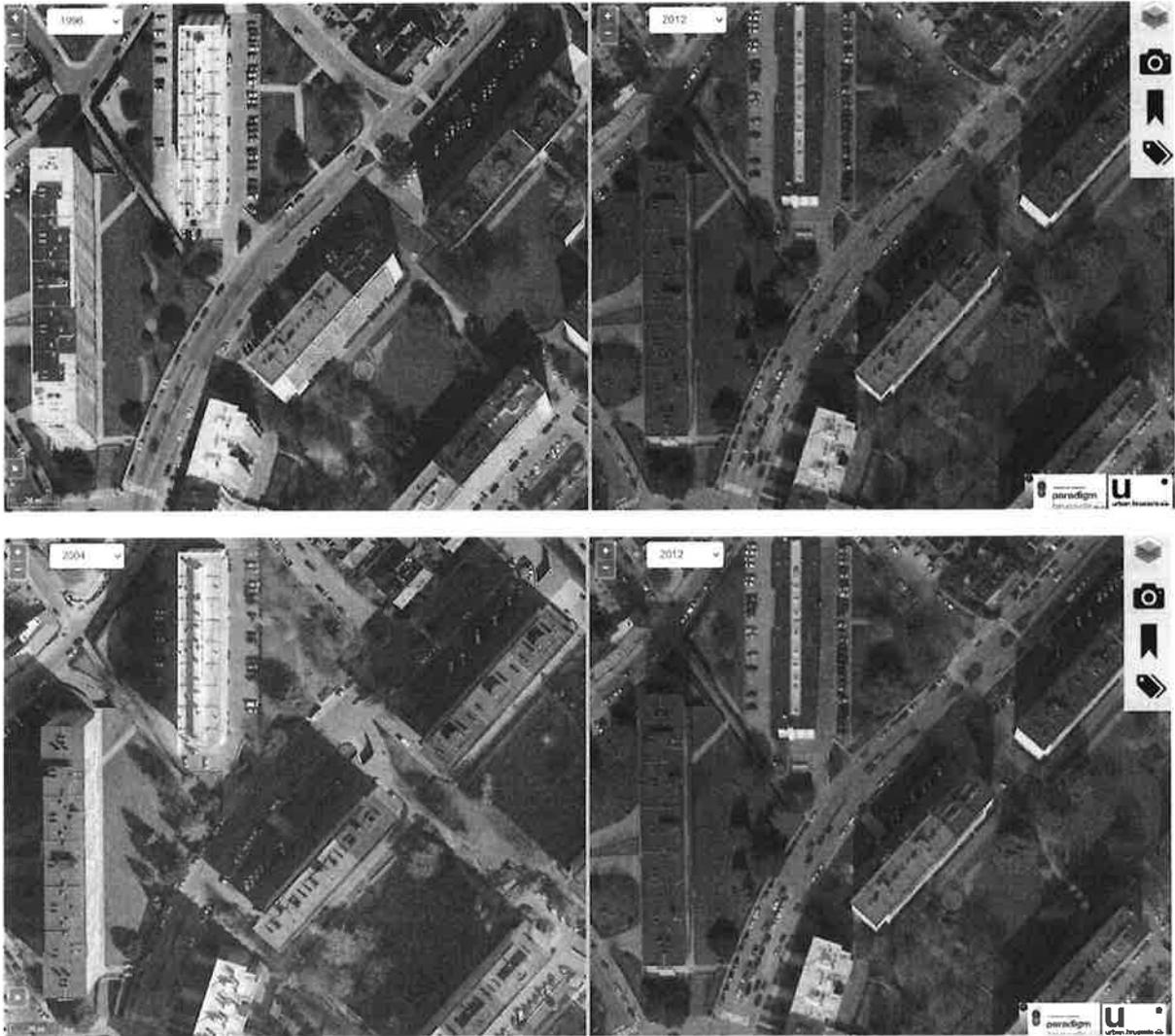
<b>Demande de :</b>	Cathy Vaessen
<b>Date :</b>	27 juin 2024
<b>Adressée à :</b>	Alexandre Pirson

**Sujet :**

**Question écrite: problèmes liés au parking en berne centrale dans le haut de la drève de Nivelles et pistes de solution**

Monsieur l'Echevin,

Comme il est possible de le constater avec le logiciel Bruciel (voir captures d'écran ci-dessous), le stationnement des deux côtés de la berne centrale dans le haut de la drève de Nivelles n'a été légitimé au moyen de marques blanches au sol que par la commune d'Auderghem quelque part entre 2004 et 2012. Comme visualisable sur la base des mêmes images, ce n'est qu'à partir du moment où ces marquages blancs ont été réalisés à Auderghem que des voitures ont commencé à se stationner en berne centrale plus bas sur le territoire de Woluwe-Saint-Pierre, où aucun marquage n'invite pourtant les voitures à se garer.



Ce parking en berne centrale dans une voirie en courbe complique sensiblement le passage des voitures et – surtout – des camions, ce qui occasionne régulièrement des dégâts aux rétroviseurs et à la carrosserie des voitures stationnées sur cette voirie.

Pour limiter le risque de dégâts, certaines voitures stationnent en partie sur le trottoir, qui est pourtant particulièrement étroit sur cette voirie. Ceci gêne bien entendu les piétons, et plus particulièrement les poussettes et les PMR.

Je souhaiterais donc vous poser les questions suivantes:

1. Pourriez vous confirmer, à tout le moins en ce qui concerne le territoire de Woluwe-Saint-Pierre, que le parking en berne centrale sur le haut de la drève de nivelles est une situation de fait consistant en une appropriation d'un espace public à une autre fin que celle initialement prévue?
2. Est-ce que ce parking en berne centrale est conforme au code de la route?
3. Avez vous identifié des "quick-wins" pouvant être implémentés à court terme tant pour limiter les dégâts aux voitures stationnées sur cette voirie que pour limiter les désagréments engendrés par certaines voitures stationnant en partie sur le trottoir? Si oui, quels sont-ils et quand seront-ils implémentés?

4. Forte d'un règlement-taxe relatif aux emplacements de parking connexes à une activité commerciale, la commune a initié il y a plus de 5 ans des discussions avec le Carrefour Market Europe visant à permettre aux riverains de se garer sur son parking durant la nuit. Une telle solution permettrait d'offrir une alternative aux riverains soucieux de limiter le risque de dégâts à leur voiture. Pourriez vous détailler les contacts et leur temporalité durant ces 5 dernières années, période durant laquelle vous nous avez régulièrement communiqué que les contacts étaient en cours avec le Carrefour Market? Avez vous pu obtenir des résultats concrets? Si pas, et afin d'obtenir une solution pour les riverains, comptez-vous augmenter la taxe par emplacement de parking, qui n'est actuellement que de 33 EUR/an à Woluwe-Saint-Pierre (à titre de comparaison cette taxe est actuellement comprise entre 154 et 377 EUR/an à Woluwe-Saint-Lambert<sup>1</sup>)?
5. En 2019, votre prédécesseur avait présenté aux riverains un projet de rénovation de cette voirie qui ne prévoyait le maintien que d'une des deux bandes de stationnement en berne centrale, ce qui devrait contribuer à limiter les dégâts aux voitures stationnées sur cette voirie. Est-ce que ce projet de 2019 est toujours d'actualité? Pourquoi ne l'avez vous toujours pas réalisé? Sur quelle base aviez vous conditionné la rénovation de cette voirie communale à son financement à 50% par la région (cf. votre réponse à ma question écrite du 17 octobre 2021)? Un tel financement régional à 50% est-il une condition réaliste pour une voirie communale? La région a t'elle récemment financé à hauteur de 50% d'autres rénovations de voiries communales à Woluwe-Saint-Pierre?

---

## **REPONSE**

Chère Mme Vaessen,

Je vous remercie pour vos questions, dont voici les réponses à ce jour.

### **1. Appropriation de l'espace public :**

Le stationnement le long de la berme centrale est en effet une situation de fait qui s'est vraisemblablement instaurée progressivement, au fur et à mesure que la demande en stationnement a évolué. Les amorces réalisées dans les années 1990 au carrefour de l'avenue des Mimosas laissent plus penser à un élargissement de voirie qu'à une volonté d'instaurer une zone de parking.

### **2. Conformité au code de la route :**

La règle du code de la route stipule que les automobilistes sont obligés de laisser un passage libre de minimum 3 mètres de large hors tout. Cela dépend donc de la largeur des véhicules autant que de la

---

<sup>1</sup> <https://www.woluwe1200.be/app/uploads/2023/11/27-2023-2024-Extrait-registre-CC-19-10-2023-FR.pdf>

manière dont ils sont garés. Quoi qu'il en soit, dans un tournant, ce stationnement est souvent gênant pour les poids lourds qui ont un empâtement plus important que les véhicules légers. C'est donc une situation de fait qui peut être non conforme, notamment dans les courbes et pour les véhicules plus larges.

### **3. Quick-wins pour limiter les désagréments :**

Malheureusement, il n'y a pas de « quick-wins » à cet endroit. Malgré les inconvénients, l'interdiction formelle du stationnement le long de la berme centrale ne correspond a priori pas à la demande d'une majorité des habitants.

### **4. Discussions avec Carrefour Market :**

Le projet de rénovation élaboré en 2019 prévoyait la régularisation du parking de la drève et donc la suppression d'une trentaine de places. L'objectif était de compenser ces places grâce à une collaboration avec le Carrefour Market. La commune a initié il y a plus de 5 ans des discussions avec le Carrefour Market Europe visant à permettre aux riverains de se garer sur son parking durant la nuit. Ces négociations ont été suspendues avec le gel du projet de rénovation. La redevance du parking est un moyen de négociation reconnu par la commune, mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de résultats concrets. (La commune est consciente des comparaisons avec les redevances de Woluwe-Saint-Lambert, mais pour le moment, aucune décision n'a été prise pour augmenter la taxe de 33 EUR/an à Woluwe-Saint-Pierre.)

### **5. Projet de rénovation de la voirie :**

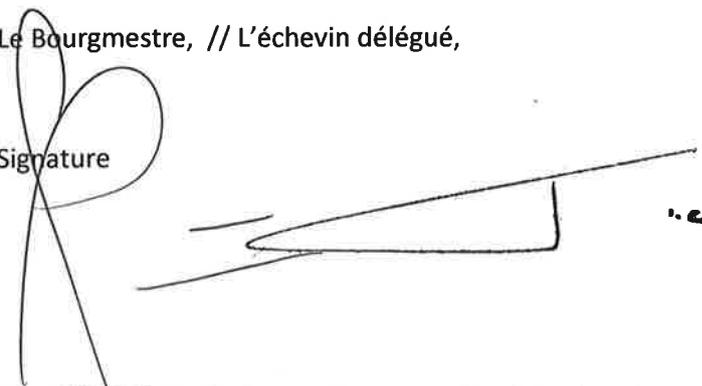
Le financement régional du réaménagement s'est évaporé avec l'abandon du projet d'instauration d'une nouvelle ligne de bus. La Région s'était engagée à financer une moitié (750.000€) de la rénovation via le programme « AVANTI » compte tenu que cette rénovation permettrait d'accueillir le bus 42. Cependant, Mme Van den Brandt a lié sa réalisation à l'exigence que le futur bus 42 passe par l'avenue du Val d'Or, ce à quoi la commune s'est toujours opposée. Ce dossier est actuellement en attente, bien que des discussions récentes dans le cadre du Contrat Local de Mobilité du quartier du Chant d'Oiseau laissent espérer une reprise des négociations. Les résultats de ces projets ne sont pas attendus avant 2025. Le projet de 2019, qui visait à ne maintenir qu'une des deux bandes de stationnement en berme centrale, reste pertinent mais n'a pas encore été mis en œuvre en raison des contraintes de financement et des discussions en cours avec les autorités régionales.

Cordialement,

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le 15 juillet 2024

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke that ends in a small hook.

*NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.*